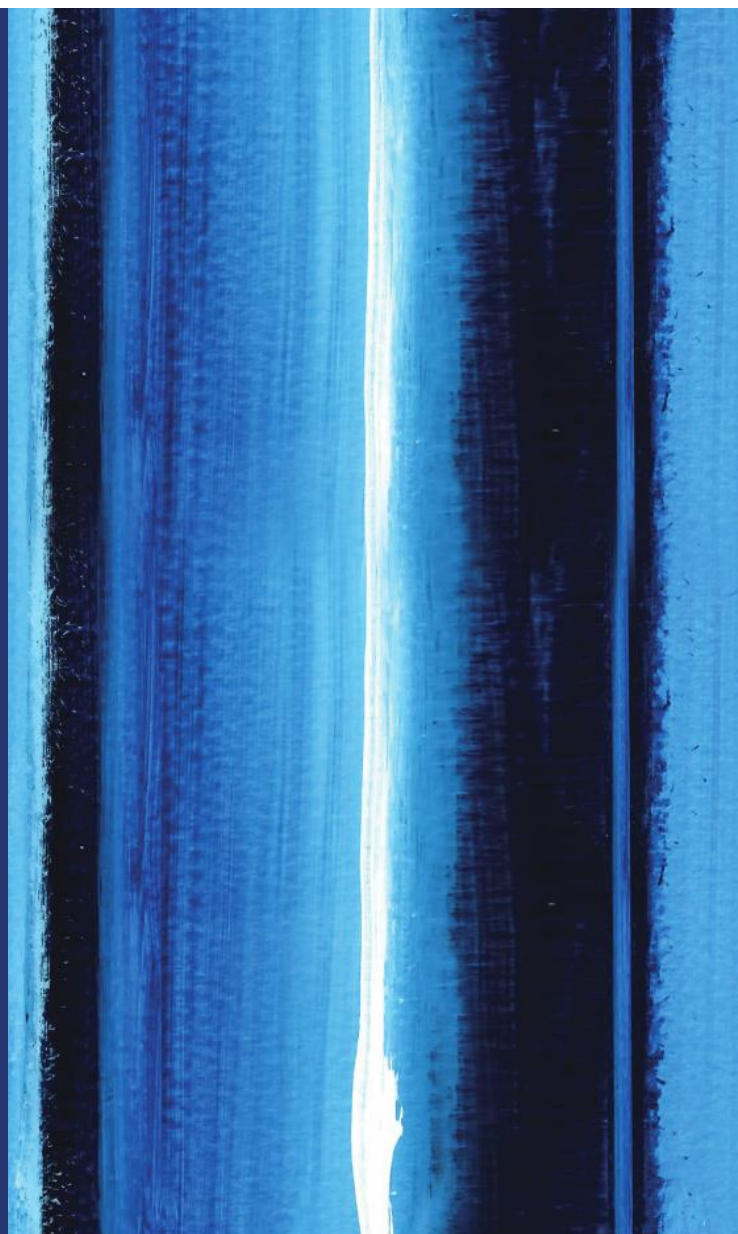


# LA GRÈVE EST-ELLE DÉMOCRATIQUE ?

*Sébastien SHULZ*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | JUIN 16  
**Participation citoyenne**





COMPRENDRE POUR AGIR

## LA GRÈVE EST-ELLE DÉMOCRATIQUE ?

*Sébastien SHULZ*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Démocratie représentative : oxymore ?	4
II. Le pouvoir de s'exprimer... ou bien de faire la grève.	5
III. Qu'en dit notre histoire ?	6
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	9

# AVANT-PROPOS

L'attitude des grévistes prendrait la France ou la Belgique « en otage ». « Ces agissements sont inacceptables » clament les chefs du gouvernement, relayés par la majorité des médias qui déplorent « la galère des usagers et automobilistes ». « La CGT radicalisée, danger pour la démocratie » peut-on lire sur un blog du Figaro<sup>1</sup>. Alors, en ces temps de grèves et de mouvements sociaux, qu'en penser ?

L'histoire de nos pays est colorée par les luttes sociales et politiques. La France porte fièrement sa révolution comme l'acte politique par excellence qui permit l'avènement de la démocratie dans le monde. La grève générale belge (1960 - 1961) avait en son temps impressionnée par sa spontanéité et son étendue. De Gandhi aux mineurs anglais face à M. Thatcher, de mai 68 aux révolutions arabes, de M. Luther King aux employés d'Air France, ces luttes sont autant de pierres angulaires d'après lesquelles nous pouvons mesurer les efforts qu'il a fallu déployer pour « conquérir » nos droits.

Pourtant, hommes politiques, médias et opinion publique tendent souvent à l'oublier. « Nous sommes en crise » rappellent-ils. Crise financière, crise des réfugiés, crise terroriste. Dans ce contexte, la grève ne serait-elle pas un luxe que nous n'avons pas les moyens de nous accorder ? Le Premier ministre belge, Charles Michel s'est clairement positionné : « au travail ! (...) le droit de grève n'est pas absolu ». Il en appelle « au respect de la liberté de circuler et de travailler pour des millions de citoyens et d'étudiants qui ont besoin de se déplacer »<sup>2</sup>. La grève ne serait-elle donc qu'un moyen pour une minorité de faire passer sa volonté devant celle de la nation, que représentent les gouvernements élus démocratiquement ? Par son caractère imposé et parfois violent, la grève ne serait-elle pas finalement un déni de démocratie ?

Face à ces questions, le parti pris de la présente note d'analyse n'est pas de rentrer dans les controverses politiques. Il est simplement de poser quelques balises théoriques afin de savoir si une grève peut être à juste titre considérée comme une négation de la démocratie ou bien au contraire un acte constitutif qui l'affirme.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

---

<sup>1</sup> Le Figaro-25 mai 2016. <http://blog.lefigaro.fr/rioufol/2016/05/la-cgt-radicalisee-est-un-dang.html>

<sup>2</sup> <http://www.lesoir.be/1226027/article/economie/2016-05-31/charles-michel-reagit-greve-au-travail>

# INTRODUCTION

La grève est-elle démocratique ? Pour introduire notre propos, commençons par un bref travail de définition portant sur les deux termes de la question.

« Grève » provient étymologiquement de la Grève, nom d'une place parisienne (en sable ou *grava* en latin), où les ouvriers sans travail se réunissaient pour se faire embaucher. Elle est aujourd'hui considérée comme une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications sociales et/ou politiques<sup>3</sup>. Mais la notion de démocratie, elle, s'avère plus complexe à cerner.

Tout le monde en connaît l'étymologie : *dêmos* (peuple) et *kratos* (pouvoir). La démocratie est avant tout l'idée de donner le pouvoir au peuple. Cette dernière peut se décliner par une forme de gouvernement, c'est-à-dire une structure politique et d'organisation sociale, censée la concrétiser. C'est dans la Constitution qu'est déterminée la façon dont les pouvoirs sont répartis. Dans la plupart de nos pays, cette dernière établit, en plus de la séparation des pouvoirs (judiciaire, législatif, exécutif), une forme démocratique appelée « représentative ».

Nous considérons aujourd'hui que le meilleur moyen de donner le pouvoir au peuple, c'est qu'il le délègue. Les raisons avancées, et qu'il faudrait questionner, sont multiples. La plupart des citoyens ne seraient pas en capacité de prendre des décisions éclairées, et il paraît légitime que des experts s'en charge. Il serait d'ailleurs difficile que l'ensemble de la population vote en permanence les lois qui la régiront. Ceci par manque de temps ou plus trivialement par la simple difficulté matérielle de réunir constamment l'avis de 66 millions de personnes, si l'on prend l'exemple de la France.

Autrement dit, nous pensons que la façon la plus juste et efficace de nous faire *entendre*, c'est de donner notre *voix* à un représentant. Est-ce pour autant que nous en sommes réduits au *silence* ? Toute la question est là.

La grève est une action qui ampute une liberté à ceux qui ne la font pas. Puisque la majorité de la population n'a pas voté pour une grève, elle semble en un sens imposée et illégitime. Cette note d'analyse s'attachera à comprendre les rapports de force qui s'opèrent avant qu'une grève ne se déclenche. Nous montrerons que ce sont les grévistes qui sont soumis à des pouvoirs non-démocratiques, qui leur amputent des libertés, et ce de manière imposée et illégitime, et que la (une des seules) façon(s) qu'ils ont de s'y opposer, est par l'acte de grève.

---

<sup>3</sup> Définition du Larousse. Consulté le 30/05/2016

## I. DEMOCRATIE REPRESENTATIVE : OXYMORE ?

Dans l'histoire, la démocratie représentative n'a pas toujours été le gouvernement le plus valorisé. Les philosophes grecs, Platon et Aristote parmi d'autres, y redoutaient certaines dérives. La première serait de tomber dans la démagogie, c'est-à-dire qu'un homme maîtrisant l'art de la rhétorique oriente et contrôle la volonté du peuple. À titre d'exemple, la plupart des régimes dictatoriaux, ont à leurs débuts, utilisés des programmes de propagande pour s'attirer les faveurs des gens<sup>4</sup>. La deuxième dérive est celle de l'oligarchie, et plus particulièrement la ploutocratie : gouvernement où la richesse constitue la base principale du pouvoir politique. Ainsi pour Rousseau : « jamais dans une monarchie, l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-dessus du prince, *mais dans une république, elle peut aisément le mettre au-dessus des lois* ». <sup>5</sup>

*« Le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel. Ce sont les deux côtés du même fait. Ces deux principes s'appellent et se complètent réciproquement. La liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous. Attenter à l'une, c'est attenter à l'autre. »*

*Victor Hugo, dans un discours à l'Assemblée constituante de 1848*

Deux éléments aujourd'hui confirment leurs sages craintes et ce pour une raison simple : les médias, rhéteurs de notre temps, principaux vecteurs de l'opinion public et l'influençant, sont aujourd'hui majoritairement détenues par une minorité de riches fortunés.

D'une part donc, la concentration médiatique ne cesse d'augmenter. Le quatrième pouvoir que représentait la presse au XVIIIème selon Balzac<sup>6</sup> semble ne plus donner une voix d'opposition. En France, 7 des 10 plus grosses fortunes possèdent 90% de la presse écrite et une majorité des chaînes télévisées<sup>7,8</sup>. Si certains pensaient qu'Internet allait libérer les opinions, la réalité les dément : elles y sont encore plus concentrées<sup>9</sup>. Ce phénomène s'accompagne d'un délitement du pluralisme et permet de cultiver « une pensée unique ». L'intellectuel américain N. Chomsky titrait, déjà en 1988, son fameux ouvrage *La fabrique du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*<sup>10</sup>.

D'autre part, comme le montre bien le documentaire *Les nouveaux chiens de garde*<sup>11</sup>, la collusion entre intérêts privés et pouvoirs publics est aujourd'hui un secret de polichinelle. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que pour certaines élections, la corrélation entre l'audience

<sup>4</sup> É. Augé, *Petit traité de propagande*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2007/

<sup>5</sup> J.J. Rousseau, *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles*, Paris, Hachette, 1896 (nous soulignons).

<sup>6</sup> H. Balzac, *La Revue parisienne*, 29 août 1840.

<sup>7</sup> <http://www.journaldunet.com/media/publishers/1163120-concentration-monde-medias-web-francais/>

<sup>8</sup> <http://www.agoravox.fr/actualites/medias/article/qui-possede-les-medias-72443>

<sup>9</sup> <http://www.la-croix.com/Economie/La-transformation-numerique-accroit-la-concentration-des-medias-2015-12-06-1389316>

<sup>10</sup> N. Chomsky, B. Herman, *La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie*, Agone, « contre-feux », 2008.

<sup>11</sup> [boutique.monde-diplomatique.fr/les-nouveaux-chiens-de-garde.html](http://boutique.monde-diplomatique.fr/les-nouveaux-chiens-de-garde.html)

La grève est-elle démocratique ?

télévisuelle et les résultats est de 90%<sup>12</sup>. Cela nous rappelle les mots qu'un certain D. Trump a déclaré lors de son meeting annonçant sa candidature : « *Je n'ai besoin de l'argent de personne, (...), je m'en moque. Je suis vraiment riche* »<sup>13</sup> ... et cela semble suffire.

## II. LE POUVOIR DE S'EXPRIMER... OU BIEN DE FAIRE LA GREVE.

Les démagogues se seraient-ils liés aux oligarques ? Les complotistes vous répondront bien volontiers. Mais revenons-en aux grèves. Ce qu'il nous importe de comprendre maintenant est la chose suivante : dans l'idéal démocratique que brandissent les détracteurs des grévistes, quel pouvoir reste-t-il à ces derniers, s'ils doivent le déléguer à des représentants que les médias choisissent pour eux ? Autrement dit : quel pouvoir effectif donne-t-on aux grévistes, avant que ces derniers ne se mettent en grève ?

Selon Foucault, le pouvoir s'apparente à la possibilité de gouverner. Gouverne celui qui oriente, par de multiples moyens, le comportement d'autrui. L'inventeur du clavier gouverne nos mouvements tout autant qu'un homme qui nous menace d'une arme. En somme, détient le pouvoir celui qui « conduit les conduites »<sup>14</sup>. Avant d'être en grève, ce sont les chefs d'entreprises, les lois votées (ou passées à coup de 49.3<sup>15</sup>), les normes établies, les médias ou encore le système économique qui gouvernent les employés. Ce sont nos besoins trop gourmands en électricité, en pétrole, en appareils électroniques et autres biens de consommation que nous voulons à bas coûts, qu'ils produisent sous la contrainte d'une rentabilité accrue, ce sont nos besoins donc, qui les gouvernent imperceptiblement. C'est cet ensemble hétéronome qui leur impose de travailler de telle manière plutôt que d'une autre. Mais finalement, ne sont-ils pas libre de choisir l'emploi qu'ils occupent ? Une simple lecture de P. Bourdieu nous convainc du contraire<sup>16</sup>.

La grève représente pour eux le moyen d'inverser cet ordre établi. Ils cherchent à gouverner à leur tour. Auraient-ils pu le faire par le vote, ou bien par la voix du contre-pouvoir que constituaient originellement les médias ? Nous avons tenté d'esquisser dans cette note d'analyse une réponse : nenni. Nous en concluons ceci : si la grève est le seul moyen pour un groupe d'individus de s'extraire du gouvernement d'autrui afin de se gouverner eux-mêmes, c'est-à-dire d'avoir un quelconque pouvoir sur leur propre existence, l'acte de grève est bien *démocratique*.

<sup>12</sup> <https://blogs.mediapart.fr/david-f/blog/111215/lincredable-correlation-entre-temps-de-parole-et-resultats-aux-elections>

<sup>13</sup> <http://www.ladepeche.fr/article/2015/06/16/2125856-donald-trump-candidat-a-la-presidence-americaine.html>

<sup>14</sup> M. Foucault, « Le sujet et le pouvoir », dans *Dits et écrits*, tome IV texte n°306.

<sup>15</sup> L'article 49, alinéa 3, de la Constitution française prévoit que "Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi (...). Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. C'est ou outil gouvernemental utilisé pour fermer le débat parlementaire et sénatorial et accéder directement au vote. Cet outil avait déjà été utilisé à trois reprises pour faire « passer » la loi Macron en 2015 et a récemment été utilisé par E. Valls pour faire voter la contestée "Loi travail" ce 10 mai 2016.

<sup>16</sup> P. Bourdieu, J-C, Passeron, *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, 1970

### III. QU'EN DIT NOTRE HISTOIRE ?

Mais les grévistes qui font aujourd'hui l'actualité ne s'attachent pas uniquement à leurs intérêts particuliers. Ils souhaitent entre autre protéger le droit du travail, et ce droit nous concerne tous. « *Sans la grève et les blocages, nous en serions encore au monde de Zola, de Dickens et du travail des enfants* » titre un récent article de l'historien C. Bonneuil<sup>17</sup>.

Par ailleurs, dès 1946, la grève a été reconnue comme un droit constitutionnel en France et par la suite dans la plupart des pays européens : « *Le droit de grève [qui] s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent (...) est un principe particulièrement nécessaire à notre temps.* » Pourtant aujourd'hui, la grève n'est licite qu'à condition qu'elle soit « *mise au service d'intérêts professionnels qui en constituent le motif légitime* »<sup>18</sup>. Autrement dit, la loi ne reconnaît pas la légalité des grèves aux revendications politiques.

Il faudrait cependant rappeler à ceux qui voient d'un mauvais œil les grévistes, que c'est grâce aux mouvements sociaux que la majorité des acquis sociaux et politiques dont nous jouissons aujourd'hui ont été adoptés. À titre d'exemple, et non des moindres, on constate statistiquement que le total des grèves, manifestations, émeutes et autres formes de mobilisation (plus ou moins violentes) augmente systématiquement dans les années qui précèdent les extensions de droit de vote dans l'histoire<sup>19</sup>. Mais ces mouvements ont également permis d'éradiquer le travail des enfants, de faire adopter en 1936 les congés payés et la réduction du temps de travail journalier, l'assurance maladie (1928), des obligations portant sur la sécurité au travail, l'assurance chômage (1958), l'assurance vieillesse (1975), les allocations familiales (1930), le salaire minimum (1950) etc. Autant de mesures qui assurent aujourd'hui un équilibre dans nos vies, et dont il faudra prolonger la liste à l'heure où plus de 3 millions de Français sont « au bord du *burn-out* »<sup>20</sup>.

Il faudrait également rappeler à ceux qui ont la mémoire courte que le gouvernement français vient d'utiliser l'article 49.3 de la constitution pour accélérer l'adoption de la « loi travail ». En 2006, F. Hollande avait pourtant, lors d'une interview, défendu avec fougue que : « *Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire.* »<sup>21</sup> Depuis, le gouvernement de M. Valls a déjà eu recours par 3 fois au 49.3 pour faire voter le projet de loi d'E. Macron. Qui, malgré les motions de censure, avait été adopté.

À cet article du blog du Figaro cité en avant-propos, « La CGT radicalisée, danger pour la démocratie », nous souhaitons répondre par cette tribune du sociologue R. Keucheyan parue dans le *Monde diplomatique* : « *Si la démocratie semble aujourd'hui en danger, c'est parce que la principale raison de son émergence, la pression populaire exercée pendant un siècle et demi, s'est significativement affaiblie dans le dernier quart du XXe siècle, en tout cas dans les pays développés de longue date (dans les pays « émergents » , l'histoire est différente).*

<sup>17</sup> <https://www.bastamag.net/On-bloque-tout-force-des-sans-pouvoir>

<sup>18</sup> Droit civil, les obligations, Terré, Simler, Lequette, 9e édition, 2005, §741 et 742.

<sup>19</sup> A.Przeworski, « Conquered or granted ? A history of suffrage extensions » (PDF), *British Journal of Political Science*, vol. 39, n° 2, Cambridge, avril 2009.

<sup>20</sup> Étude « Bien-être au travail », Institut Great Place to Work®, 6 janvier 2015.

<sup>21</sup> <http://www.ouest-france.fr/economie/emploi/loi-travail/loi-travail-quand-hollande-qualifiait-le-493-de-deni-de-democratie-4218562>



La grève est-elle démocratique ?

*L'absence de divisions au sein des classes dominantes apparaît comme un autre ferment de recul démocratique. Au cours des dernières décennies, le néolibéralisme a été si hégémonique qu'il n'a toléré aucun projet politique alternatif, même venant de l'intérieur des élites . »<sup>22</sup>*

---

<sup>22</sup> R. Keucheyan, « Le suffrage universel, une conquête toujours inachevée », *Le monde diplomatique*, Avril 2015.

## CONCLUSION

Nous voulons pour conclure rappeler que cette note d'analyse ne prétend pas défendre toutes les revendications portées par les grévistes. Il ne s'agit pas non plus d'opérer un jugement moral. Il cherche à comprendre : pourquoi en arrive-t-on là ? En d'autres termes, quelle situation conduit des gens à affirmer une pensée sous une forme contestataire et parfois violente, plutôt que par « la voie démocratique » ? La thèse défendue était la suivante : l'espace médiatique, politique et social qu'une grève parvient à créer, révèle le vide démocratique qui lui précédait. Une grève n'est pas un déni de démocratie, c'est parce qu'ils sont (ou se sentent) déniés par elle que les grévistes s'insurgent : ils haussent la voix lorsque les voies démocratiques leur sont fermées.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES

---

- É. Augé, *Petit traité de propagande*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2007.
- P. Bourdieu, J-C, Passeron, *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970.
- N. Chomsky, B. Herman, *La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie*, Agone, « contre-feux », 2008.
- M. Foucault, *Dits et écrits : tome IV*, Collection Bibliothèque des Sciences humaines, Gallimard, 1994.
- J-J. Rousseau, *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles*, Paris, Hachette, 1896.

## ARTICLES

---

- H. Balzac, *La Revue parisienne*, 29 août 1840.
- C. Bonneuil, « Sans la grève et les blocages, nous en serions encore au monde de Zola, de Dickens et du travail des enfants » consulté sur Bastamag.org le 27 mai 2016. Source : <https://www.bastamag.net/On-bloque-tout-force-des-sans-pouvoir>
- David F. « L'incroyable corrélation entre temps de parole et résultats aux élections », consulté sur Médiapart.fr le 11 déc. 2015. Source : <https://blogs.mediapart.fr/david-f/blog/111215/lincroyable-correlation-entre-temps-de-parole-et-resultats-aux-elections>
- I.Rioufol « La CGT radicalisée, danger pour la démocratie », consulté sur [blog.lefigaro.fr](http://blog.lefigaro.fr/rioufol/2016/05/la-cgt-radicalisee-est-un-dang.html), le 25 mai 2016. Source : <http://blog.lefigaro.fr/rioufol/2016/05/la-cgt-radicalisee-est-un-dang.html>
- R. Keucheyan, « Le suffrage universel, une conquête toujours inachevée », *Le monde diplomatique*, avril 2015.
- Przeworski, « Conquered or granted ? A history of suffrage extensions », *British Journal of Political Science*, vol. 39, n° 2, Cambridge, avril 2009.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

## THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.
- *Égalité des genres et emploi : panorama des politiques de l'Union européenne.* Anna Métral, février 2016.
- *Le sans-abrisme dans les politiques européennes d'inclusion sociale : un enjeu devenu prioritaire.* Zoé Graham, janvier 2016. (1/4 série Sans-abrisme)
- *L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?* Valérie Vandermissen, décembre 2015.
- *Nations unies et COP21 : quel pouvoir d'action pour sauver le climat ?* Florence Vanwerts, décembre 2015.
- *Énergies renouvelables : faire essaimer les initiatives citoyennes européennes.* Aurore Robinet, novembre 2015.
- *Vers un service citoyen en Belgique ?* Léa Charlet, novembre 2015.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet européen For Quality ! mars 2016. (1/3 série For Quality !)
- *L'accès des femmes aux postes à responsabilité en Europe : bonnes pratiques et recommandations pour les entreprises sociales et classiques.* Dans le cadre du projet Gender Balance Power Map, mars 2016.
- *Le secteur des services à la personne en Europe : quelle qualité des emplois et des services en Belgique ?* Léa Bottani-Dechaud, décembre 2015. (Études également disponibles : France, Finlande, Pays-Bas, Italie)
- *L'implication des entreprises dans la lutte contre les violences faites aux femmes.* Estelle Huchet, Françoise Kemajou, Anne-Claire Marquet, novembre 2015.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Participation citoyenne

*POUR LA SOLIDARITÉ - PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer: la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. Pour fil conducteur, le think & do tank opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant/e/s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.*

« Irresponsable », « illégal », « anti-démocratique » : voici comment les éditorialistes et hommes politiques qualifient les récentes grèves en France et en Belgique. La grève est pourtant un recours légal. À condition qu'elle soit « mise au service d'intérêts professionnels qui en constituent le motif légitime ». Mais parfois, la limite est étroite entre revendications professionnelles et revendications politiques. Alors, la grève est-elle démocratique ?

Le parti pris de cette note de PLS est de mettre de côté le contenu politique des revendications. Il s'agit plutôt de s'attacher à définir *ce qui est* démocratique. Terme fourre-tout et galvaudé, la démocratie a bon dos. Pourtant, n'a-t-il pas fallu

renverser un régime pour l'instaurer ? Les mouvements sociaux, hier célébrés pour les acquis sociaux et démocratiques qu'ils ont permis, sont aujourd'hui décriés. Ils gênent, empêchent les gens de se déplacer, bloquent le pays ! Si les grèves ne sont pas acceptées par la majorité, c'est qu'elles doivent être anti-démocratiques ...

Les mouvements sociaux sont une occasion de rappeler les limites de la forme spécifique qu'ont prises nos démocraties représentatives modernes. Dans cette note, PLS tente de défendre l'idée que Camus s'en faisait : « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. » (A. Camus, Carnets, III)

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

